



À partir du 1^{er} juin prochain

Possibilité d'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique ses numéros fixes et/ou mobiles.

via le site Bloctel.gouv.fr



Les professionnels du démarchage téléphonique commercial ne pourront plus m'appeler sous peine d'amende*. Ils devront s'assurer auprès d'Opposetel** que leurs fichiers clients ne contiennent pas mon numéro.

Je reçois un récépissé qui précise :

- l'inscription pour 3 ans
- la date à partir de laquelle elle sera effective (30 jours max. après la délivrance du récépissé).

